

3 janvier 1984 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Allocution de M. François Mitterrand,
Président de la République, à l'occasion de
la présentation des vœux du Conseil
constitutionnel, Paris, Palais de l'Élysée,
mardi 3 janvier 1984.

Je vous remercie de vos propos. J'ai grand plaisir à vous retrouver ici, en cette circonstance et, messieurs, de pouvoir vous dire en peu de mots, à la fois les souhaits qui sont les miens, au-delà de votre tâche, pour laquelle vous n'avez pas besoin de recommandation, mais pour votre vie personnelle et aussi pour l'intérêt que vous portez à la nation tout entière : tout ce qui peut correspondre aux vœux qui sont les vôtres et qui font tout simplement qu'une vie d'homme est aussi réussie que possible, bien entendu.

- Monsieur le président, j'ai été sensible à vos propos, je les ai écoutés attentivement, non seulement les mots eux-mêmes mais leur résonance. Cela fait déjà bien longtemps que nous nous sommes connus et j'imagine assez, qu'en cette première occasion, vous exprimez les vœux du Conseil constitutionnel, les pensées qui sont les vôtres sur le passé, sur votre action, sur votre propre vie, sur les deuils, sur tout ce qui a signifié blessure, et qui cependant doit se composer, dans un jour comme celui-ci, au-delà des rites, dans des vœux d'espoir, de réussite pour l'institution que vous conduisez, mais aussi pour vous-même, d'accomplissement de ce qui constitue, à vos yeux, le meilleur de vous-même.

- Le travail fait au cours de cette année a été important. Une certaine tendance se développe qui pourrait être inquiétante pour vos épaules, qui tend à faire de vous les arbitres de toutes choses. Mais enfin, vous savez démêler à la fois ce que la loi suprême vous confie et ce qui est peut-être tout simplement le détail dont on vous surcharge. Cela représente, je le sais, beaucoup de travail et d'application. Ceux qui ont été choisis par les différentes autorités, à travers le temps, l'ont été aussi pour leur compétence et pour leur capacité de travail. Mais enfin, je n'ignore pas que cette somme-là justifierait, plus encore que ce n'est le cas, les moyens, un équipement convenable.

- Et je suis très flatté lorsque je vois, comme le disait l'année dernière le président en exercice de ce moment-là, M. Frey, cette sorte de fierté qu'il tirait d'avoir pu tirer le meilleur d'un instrument réduit. Avec le temps, nous verrons bien comment il convient de faire. Mais je répéterai le même compliment : "continuez", en souhaitant que le Conseil constitutionnel puisse réussir dans sa tâche sans surcharger davantage les obligations de l'Etat.

Je crois que l'autorité du Conseil constitutionnel se trouve à l'abri des remous actuels, ce qui est une bonne chose. Vous avez vous-même connu un grand changement en raison du rythme normal du renouvellement, d'une part, et d'autre part, en raison de la disparition de l'un des vôtres. Il a donc fallu, monsieur le président, que ceux dont je parle, s'adaptent à leur nouvelle tâche, puisqu'ils avaient été formés par des responsabilités diverses.

- Enfin, il y a là une prise de conscience, peut-être aussi une insertion dans une petite collectivité, mais collectivité quand même, qui semble s'être produite dans les meilleures conditions. Je veux dire par là que le Conseil constitutionnel, bien que modifié, continue à être le Conseil constitutionnel, avec des hommes qui ont su créer une collégialité, peut-être même une sympathie, en tous cas c'est souhaitable. Chacun restant ce qu'il est, bien entendu, dans le respect du droit.

- Voilà, messieurs, ce que je puis vous dire en ce début d'année nouvelle. Nous ne manquerons de travail ni vous, ni moi. Après tout, le contraire se produirait, cela me surprendrait d'abord et cela nous fâcherait peut-être. Nous aimons travailler pour le pays. J'espère que cela se fera entre vous et moi, entre vous et les assemblées, entre vous et le pays, dans une harmonie qui tranchera avec les contradictions d'alentour et aussi pour redonner l'exemple. Je vous remercie.